

RAPPEL DES PROCEDURES DE VIE SCOLAIRE

Chèr(e)s collègues,

Je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :



Haute-Garonne
académie
Toulouse
éducation
nationale

La principale

Service

Affaire suivie par
Sabine SASTRE
Téléphone
05.34.48.23.10
Télécopie
05.34.48.23.11
Courriel
0312697n
@ac-toulouse.fr
200 passage de
l'Europe
31600 Lherm

I/ PRISE EN CHARGE DES ELEVES

Je vous rappelle que la prise en charge des élèves doit se faire selon la procédure suivante :

- 1- **A la première sonnerie**, les élèves sont pris en charge dans la cour
- 2- **A la seconde sonnerie** les élèves sont en classe avec vous.
- 3- **L'accès aux toilettes ne peut se faire que pendant les récréations** ou la pause méridienne, les interours sont faits uniquement pour changer de salle.

II/ ACCES A L'INFIRMERIE

Les élèves qui doivent se rendre à l'infirmerie **doivent être accompagnés d'un camarade et doivent obligatoirement passer par la vie scolaire.**

Je vous remercie d'être vigilant aux demandes des élèves et de n'autoriser à sortir que les élèves dont l'état ne permet pas d'attendre la fin du cours.

III/ CIRCULATION DANS LES COULOIRS ET ACCES AUX CASIERS

Les élèves ont accès aux casiers le matin avant 8h30, à la récréation de 10h30, à 11h30, à 12h30, à 13h, à 14h, à la récréation de 15h, à 17h avant de quitter le collège. Cette organisation permet à la vie scolaire d'exercer un contrôle dans le hall, **en dehors de ces temps, les élèves ne peuvent accéder à leur casier.**

La circulation dans les couloirs des élèves ne peut pas avoir lieu en dehors des récréations et des interours, sauf pour accéder à l'infirmerie.

De même **sur la pause méridienne les portes du hall sont fermées** et les élèves doivent passer par la vie scolaire (porte de la cour) pour accéder au bâtiment uniquement sur autorisation.

Afin de permettre la fermeture des portes du hall, **les personnels devront également passer par la vie scolaire pour se rendre à la cantine.**

J'attire votre attention sur **la porte côté infirmerie qui doit impérativement être fermée.** Les élèves qui sortent de l'infirmerie doivent repasser par la vie scolaire.

Afin d'éviter les problèmes liés au vol, les élèves doivent laisser leurs sacs dans les casiers. L'organisation de l'ouverture du hall est gérée par la vie scolaire.

Aucun cartable dans les salles pendant la pause méridienne.



2/3

IV/ INCIDENTS, PUNITIONS, SANCTIONS

Tous les incidents qui donnent suite à une punition, une sanction doivent faire l'objet d'un rapport d'incident.

Ce rapport d'incident doit être remis à Mme Ordines ou en cas d'absence à la direction, et faire l'objet d'un échange qui permettra d'apporter la punition ou la sanction la mieux adaptée à la situation.

Vous devrez également en remettre une copie au professeur principal pour information.

V/ EXCLUSIONS DE COURS :

L'exclusion de cours est une punition qui doit être exceptionnelle, elle ne peut donc pas être accompagnée d'une autre punition ou sanction car on ne peut sanctionner deux fois un élève pour un même fait.

Les élèves exclus de cours doivent obligatoirement être pris en charge en vie scolaire.

La famille est informée par SMS.

L'exclusion doit obligatoirement être accompagnée d'un rapport d'incident déposé en vie scolaire, il permettra un traitement et un suivi individualisé par Mme Ordines et l'équipe de direction.

VI/ EXCLUSIONS / INCLUSIONS

Je vous rappelle que lorsqu'une sanction d'Exclusion / Inclusion est prononcée, vous êtes informé par l'envoi d'un message via Pronote, une information dans la lettre d'info, une copie est également remise au PP. Mme La Principale adjointe vous informe également par mail.

Afin que cette sanction soit efficace, **il faut que nous ayons du travail pour l'élève.** Il est donc indispensable que les enseignants de la classe de l'élève déposent du travail au secrétariat de direction.

VII / VALIDATION DE L'APPEL

Afin que la vie scolaire puisse traiter les appels dans l'heure, il est indispensable que vous fassiez l'appel dans les 10 minutes qui suivent le début du cours, et il faut surtout « **Valider votre appel** » car si cela n'est pas fait, la vie scolaire ne peut le récupérer.

Afin de faciliter la transmission de l'appel des collègues d'EPS à la vie scolaire, ils doivent prendre tous les jours les talkies walkies qui sont à l'accueil.

Je sais pouvoir compter sur l'implication de tous les personnels pour la mise en œuvre de ces procédures et je vous en remercie par avance.

Bien cordialement

La Principale
S. SASTRE

PS : Les rapports d'incidents sont disponibles dans l'ENT, ils peuvent également vous être transmis par mail si vous en faites la demande au secrétariat de direction.



3/3

PS : Les rapports d'incidents sont disponibles dans l'ENT, ils peuvent également vous être transmis par mail si vous en faites la demande au secrétariat de direction.